



Avril 2025

CGT/CFE-CGC, l'attelage "idiot utile" de la Direction ...

Chers Collègues,

A plusieurs reprises, nous avons attiré votre attention sur la responsabilité de vos élus CFDT, liée au mandat que vous leur avez confié lors des dernières élections professionnelles, pour défendre vos intérêts et vos droits.

A la différence de certains autres élus, qui préservent leurs petits avantages, main dans la main avec la Direction, plutôt que protéger vos acquis, la CFDT est et reste attachée à garantir vos droits, avec courage et détermination.

Vous avez sans doute pris connaissance d'un récent tract de ce curieux attelage CGT/CFE-CGC, qui s'entend comme larrons en foire, au seul service de notre employeur et qui vient dénoncer les initiatives de protestation de la CFDT, soi-disant au bénéfice d'une « minorité de salariés ». Curieuse conception d'un syndicalisme de compromission et de petits intérêts particuliers, corporatistes et populistes, qui considère qu'il est superflu de défendre quelque salarié que ce soit, en raison de sa catégorie socio-professionnelle ! La CFDT s'adresse à tous, sans distinction d'aucune sorte !

La CFDT rappelle que le mouvement de grève auquel elle a appelé portait sur les conditions de travail, le versement des salaires en fin de mois et non au 5 du mois suivant et sur des perspectives d'évolution salariale particulièrement faibles ; ces demandes parfaitement justifiées ne concernent-elles donc qu'« une minorité de salariés » ? à vous de juger ...

Nous avons appris tout-à-fait par hasard la décision de l'Intersyndicale de procéder à la suppression des chèques vacances pour les remplacer par une carte « culture » multi-enseignes, aux contours particulièrement flous. La CFDT n'est pas opposée, en soi, à de nouvelles offres, mais nous constatons que les chèques-vacances sont bel et bien, à ce stade, remis en cause et nous avons bien conscience qu'une telle mesure arbitraire suscite quelque émoi parmi les salariés, qui comptaient sur ces chèques à l'approche des prochains congés d'été ...

Les salariés du service comptabilité seraient-ils, pour l'Intersyndicale, des personnels de seconde zone ??? OUI, la CFDT s'est inquiétée de leur mutation à Tassin-la-Demi-Lune (près de Lyon). Trois de ces salariés ont refusé cette mutation et la CFDT les a accompagnés pour bénéficier d'un licenciement économique, avec les indemnités afférentes, au lieu de procédures de démission simple, sans indemnité. En quoi cette fameuse Intersyndicale s'est-elle illustrée pour défendre leurs droits ???

MENSONGE, MENSONGE, TRIPLE MENSONGE, lorsqu'on peut lire qu'une expertise réclamée pour éclairer la politique sociale de la société nécessiterait la bénédiction de la Direction. Il relève des prérogatives du CSE de réclamer une telle expertise, dont le financement ne pèse en rien sur ses comptes !

Sans doute, l'Intersyndicale a-t-elle cédé à « l'amicale pression » de la Direction pour que vos élus et vous, à travers eux, ne soient correctement informés de l'avenir de notre société ...

Devons-nous parler des NAO, dont l'évolution des échanges entre la Direction et les élus, au stade où nous en sommes, ne semblent guère être particulièrement encourageants ! l'Intersyndicale ferait mieux de se concentrer sur ces négociations que de passer son temps, faute de colonne vertébrale, à tracter sur la CFDT ...



Section CFDT Euromatic / Warning + Groupe

A l'appui de tout ce qui vient d'être écrit, la CFDT tient à vous informer des observations transmises, suite à ses sollicitations, par **l'Inspection du travail de Gironde**, le 25 avril dernier après son enquête initiée le 18 mars 2025 dans l'entreprise Euromatic/Warning+ - établissement de Saint Médard en Jalles (33) - , à la Direction, dont les termes suivent :

[...]

Or, j'ai d'ores et déjà pu constater sur les 6 derniers mois la multiplication des ruptures de contrat tous motifs confondus, ainsi que la suppression de la quasi-totalité des postes de conducteurs dont les tournées ont été confiées à des entreprises de transport sous-traitantes.

Vous voudrez bien me communiquer vos observations écrites à ce sujet et transmettre tout justificatif utile attestant de l'accomplissement de vos obligations légales en matière d'information et consultation du CSE.

Enfin, vous voudrez bien transmettre vos observations écrites concernant l'absence de suite apportée au signalement effectué le 18/02/2025 par une membre du CSE au sujet de la situation de M. XXX.

À ce jour, nous sommes dans l'attente des pièces et éléments nécessaires à la poursuite de ce contrôle.

[...]

ON CHERCHE ENCORE LA FAMEUSE « INTERSYNDICALE » QUI NE SERT A RIEN ! OU EST-ELLE ? EN QUOI S'EST-ELLE ILLUSTRÉE ???

Ajoutons enfin, en point d'orgue, que votre déléguée syndicale CFDT, élue au CSE, qui se bat pour vous, fait aujourd'hui l'objet d'une convocation disciplinaire par la Direction, à seule fin de faire pression sur elle et , plus largement, sur vos représentants !

Mais nous ne sommes guère impressionnés par ces basses manœuvres !!!

**SOYEZ ASSURES
QUE LA CFDT RESTERA MOBILISÉE, A VOS CÔTÉS,
POUR DÉFENDRE VOS DROITS, SANS EXCLUSIVE,
QUEL QUE SOIT VOTRE STATUT !**

Vos délégués: **Latifa ADLANI** - 06 46 24 42 01 - l.adlani.cfdt@gmail.com
Marc LIM - 06 21 13 93 28 - limmarc.cfdt@gmail.com